

Assurances pour les entreprises

Faire face aux éventualités

LA PROSPÉRITÉ ET MÊME LA SURVIE DE VOTRE ENTREPRISE PEUVENT REPOSER SUR UNE PROTECTION APPROPRIÉE EN MATIÈRE D'ASSURANCE. DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE DIFFICILE, IL IMPORTE PLUS QUE JAMAIS DE BIEN ASSURER SES ARRIÈRES POUR CONTINUER À PRENDRE LES DEVANTS.

Par Réal Demers

De façon générale, les entreprises québécoises disposent d'une couverture suffisante au chapitre des garanties de base. Mais la situation se complique en ce qui a trait aux montants d'assurance et aux couvertures supplémentaires. « Bien souvent, les montants de protection sont de 20 % à 30 % inférieurs à la valeur à neuf de l'entreprise », explique Richard Lavallée, vice-président à la souscription pour les opérations du Québec chez Desjardins Groupe d'assurances générales (DGAG). « On note aussi des lacunes dans les couvertures supplémentaires, particulièrement en cas de perte de revenus ou de bris d'équipements. Puisque chaque entreprise est différente, elle doit se munir d'une protection qui répond à ses propres besoins. »

SOYEZ UN ASSURÉ AVERTI

La souscription d'une assurance exige préalablement une évaluation réelle de l'ensemble des biens de l'entreprise par un expert indépendant. « Sur le plan de la couverture des biens, opter pour la garantie « valeur à neuf » est une option intéressante notamment en raison de la baisse de la valeur de l'actif de l'entreprise au fil des ans. Les entrepreneurs ont aussi tout intérêt à accorder une attention spéciale à la garantie de « responsabilité civile » qui doit s'appliquer aussi bien aux employés et aux visiteurs qu'aux produits et services offerts à la clientèle », poursuit

Richard Lavallée.

Comme le dit l'adage : « Mieux vaut prévenir que guérir. »

Pour accroître sa tranquillité d'esprit, il est important de bien comprendre la portée des garanties offertes par la police d'assurance choisie ainsi que ses effets sur l'avenir de l'entreprise en cas de sinistre... et de lire attentivement le contrat avant d'y apposer sa signature ! « L'assuré doit évaluer sa capacité à gérer lui-même une partie des risques, ce qui peut réduire le montant annuel de la prime d'assurance. Plusieurs assureurs sont en mesure de prêter assistance au client à ce sujet. Quoi qu'il en soit, une communication claire et franche entre les parties demeure le gage d'une protection adéquate lors d'un sinistre », conclut Richard Lavallée.



Avec un chiffre d'affaires de 1,4 milliard de dollars et un portefeuille de 1,8 million de polices en vigueur, Desjardins Groupe d'assurances générales (DGAG), filiale du Mouvement des caisses Desjardins, fait partie des dix plus importants assureurs de dommages au Canada. Présent depuis 15 ans en assurance commerciale en direct aux petites et moyennes entreprises, DGAG a connu, depuis l'année 2000, une croissance importante dans ce créneau. En effet, son chiffre d'affaires a plus que doublé pour atteindre plus de 55 millions de dollars en 2008.